

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2657

30 octobre 2008

### SOMMAIRE

<b>Amethyst Maritime S.A.</b> .....	<b>127517</b>	<b>JACOB Sàrl</b> .....	<b>127517</b>
<b>AP Portland 7 S.à.r.l.</b> .....	<b>127491</b>	<b>Jopaco Holdings S.A.</b> .....	<b>127521</b>
<b>Brambachlux S.à r.l.</b> .....	<b>127526</b>	<b>Jopaco Holdings S.A.</b> .....	<b>127516</b>
<b>Capital International Absolute Income Grower Fund Management Company S.A.</b> .....	<b>127530</b>	<b>Jopaco Holdings S.A.</b> .....	<b>127519</b>
<b>Capital International Kokusai VA Manage- ment Company S.A.</b> .....	<b>127533</b>	<b>Mazzoni Sàrl</b> .....	<b>127517</b>
<b>Capital International Nippon Fund Mana- gement Company S.A.</b> .....	<b>127527</b>	<b>Montauban S.A.</b> .....	<b>127510</b>
<b>Charterhouse CP2 S.à r.l.</b> .....	<b>127522</b>	<b>MSD Capital S.à r.l.</b> .....	<b>127520</b>
<b>Damson S.à r.l.</b> .....	<b>127509</b>	<b>MSD Partners S.à r.l.</b> .....	<b>127524</b>
<b>Dream Bike Shop S.à r.l.</b> .....	<b>127517</b>	<b>Newtown Holding S.A.</b> .....	<b>127491</b>
<b>Echo S.A.</b> .....	<b>127536</b>	<b>Newtown Holding S.A.</b> .....	<b>127492</b>
<b>European Assets Management S.A.</b> .....	<b>127527</b>	<b>Nueva Villa Romana</b> .....	<b>127520</b>
<b>Euroridge Capital Partners Meylan S.à.r.l.</b> .....	<b>127510</b>	<b>Opera - Participations 2</b> .....	<b>127519</b>
<b>Frabosa Consulting S.A.</b> .....	<b>127512</b>	<b>Ophelius S.A.</b> .....	<b>127509</b>
<b>Frabosa Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>127512</b>	<b>SAROMA invest</b> .....	<b>127491</b>
<b>GERES Investment S.à.r.l.</b> .....	<b>127520</b>	<b>Société Civile Immobilière Bram - Concor- de</b> .....	<b>127524</b>
<b>Green MV S.à r.l.</b> .....	<b>127492</b>	<b>Vesta Investments S.A.</b> .....	<b>127491</b>
<b>Husky Injection Molding Systems</b> .....	<b>127490</b>	<b>Walulux S.A.</b> .....	<b>127523</b>
<b>Hybrequity S.A.</b> .....	<b>127516</b>	<b>Windoors 4 Life S.à r.l.</b> .....	<b>127510</b>
		<b>Wood, Appleton, Oliver, Experts-Compta- bles</b> .....	<b>127515</b>

**Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS", ayant son siège social à L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 21.683, constituée suivant acte reçu le 25 mai 1984, publié au Mémorial C numéro 193 du 20 juillet 1984.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 30.589 (trente mille cinq cent quatre-vingt-neuf) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 28.844.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 11.156.000,- à EUR 40.000.000,- sans émission d'actions nouvelles par incorporation au capital de bénéfices reportés.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 28.844.000,- (vingt-huit millions huit cent quarante-quatre mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 11.156.000,- (onze millions cent cinquante-six mille Euros) à EUR 40.000.000,- (quarante millions d'Euros), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Version anglaise:**

"The capital is fixed at EUR 40,000,000.- (forty million Euros), represented by 30,589 (thirty thousand five hundred eighty-nine) shares without par value."

**Version allemande:**

"Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 40.000.000,- (vierzig Millionen Euros), aufgeteilt in 30.589 (dreissig tausend fünf hundert neun und achtzig) Aktien ohne Nennwert."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2007, LAC/2007/40278. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ( signé): F. SANDT.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008133911/211/54.

(080156250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**AP Portland 7 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 74.499.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2003 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

AP Portland LP

Signature

Référence de publication: 2008133957/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05753. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**SAROMA invest, Société Coopérative.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément.  
R.C.S. Luxembourg B 108.009.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/10/2008.

Pour SAROMA invest

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008133961/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05746. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Vesta Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 109.711.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133963/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05775. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Newtown Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 32.679.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133970/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05784. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Newtown Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 32.679.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133968/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05781. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Green MV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.346.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of September.

Before Us, M<sup>e</sup> Francis Kessler, notary, residing in Esch-Sur-Alzette.

THERE APPEARED:

"CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.356, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Suzana FUIA, private employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of one proxy given under private seal dated 26 September 2008,

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name GREEN MV S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Chapter II.- Capital, shares**

**Art. 6.** The share capital is fixed at one million one hundred seventy-four thousand five hundred sixty-six euro (EUR 1,174,566.-), represented by 234,913 class A ordinary shares (referred to as the "Class A Ordinary Shares" and their

holders as the "Class A Ordinary Shareholders") and 939,653 class B ordinary shares (referred to as the "Class B Ordinary Shares" and their holders as the "Class B Ordinary Shareholders"), having each a par value of one Euro (EUR 1.-) (the Class A Ordinary Shares together with the Class B Ordinary Shares are referred to as the "Shares" and their holders as the "Shareholders").

**Art. 7.** In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

**Art. 8.** Subject to the provisions of any shareholders' agreement to which the Company might be a party, the capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with article 41.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### Chapter III.- Disposals of shares

**Art. 11.** In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

**Art. 12.** In the case of plurality of Shareholders, no Disposal of Shares shall take place, and the board of managers shall not register a transfer of Shares, unless it is permitted by, and made in accordance with, these Articles and the provisions of any shareholders' agreement to which the Company might be a party. A Class A Ordinary Shareholder is not entitled to Dispose of Class A Ordinary Shares unless the Disposal is permitted by article 12.1. A Class B Ordinary Shareholder is not entitled to Dispose of Class B Ordinary Shares unless the Disposal is permitted by article 12.2.

12.1 No Class A Ordinary Share may be Disposed of other than:

12.1.1 with Investor Consent (which consent may be granted unconditionally or subject to terms or conditions);

12.1.2 when the Disposal is required by, and made pursuant to Chapter IV; or

12.1.3 to the Company in accordance with the provisions of the Law and with an Investor Consent.

The Disposal restrictions provided for in this article 12.1 shall be (a) unlimited in time for Disposal to non-Shareholders of the Company, and (b) limited to 7 years as from the subscription date of the Class A Ordinary Share which is intended to be Disposed of, for Disposal to existing Class A Shareholders of the Company.

12.2 No Class B Ordinary Share may be Disposed of other than:

12.2.1 with the prior consent in writing of the Majority Investors;

12.2.2 by an Investor, to an Affiliate of that Investor; or

12.2.3 to the Company in accordance with the provisions of the Law and with an Investor Consent.

12.3 The requirements of article 189 and 190 of the Law are also applicable to any Share transfer.

12.4 New shareholder(s) shall also comply with any provisions imposed by any shareholders' agreement to which the Company might be a party.

### Chapter IV.- Compulsory transfers

**Art. 13.** This Chapter IV applies when an employee or director of, or consultant to, any Group Company who:

13.1 is a Class A Ordinary Shareholder; or

13.2 has Disposed of Class A Ordinary Shares in accordance with article 12.1.2,

ceases for any reason to be an employee or director of, or consultant to, a Group Company and does not continue as an employee or director of, or consultant to, any other Group Company (such employee, director or consultant being a "Leaver").

**Art. 14.** In the six (6) months immediately following the relevant Cessation Date for that Leaver, the Remuneration Committee may serve notice in writing (a "Compulsory Transfer Notice") on each or any of:

14.1 the Class A Ordinary Shareholder who is a Leaver;

14.2 any Class A Ordinary Shareholder to whom Class A Ordinary Shares relating to that Leaver have been Disposed of under article 12.1.2;

14.3 if the Leaver has died, his personal representatives and/or any other person who becomes beneficially entitled to Class A Ordinary Shares on the death of that Leaver;

14.4 if the Leaver has become bankrupt, any person who becomes entitled to Class A Ordinary Shares on his bankruptcy; and

14.5 any Class A Ordinary Shareholder who is a nominee of, or who otherwise holds Class A Ordinary Shares on behalf of, any person referred to in the articles 14.1 to 14.4 (inclusive),

(each a "Compulsory Transferor" and one or more of them, the "Compulsory Transferor(s)").

**Art. 15.** Subject to article 17, a Compulsory Transfer Notice may require the Compulsory Transferor(s) to transfer some or all of the relevant Compulsory Transfer Shares on the terms set out in this Chapter IV and any shareholders' agreement to which the Company might be a party to such person(s) nominated by the Remuneration Committee, including (without limitation) any one or more of:

15.1 an Investor (or an Affiliate of an Investor) for warehousing purposes (or otherwise with the consent of the Class A Ordinary Shareholders representative (if any));

15.2 a person or persons intended to take the Leaver's place;

15.3 another director, officer or employee of, or consultant to a Group Company;

15.4 an Employee Trust;

15.5 the Company in accordance with the provisions of the Law; and

15.6 a nominee, trustee or custodian (pending nomination of another person pursuant to this article 15),

(each a "Compulsory Transferee" and one or more of them, the "Compulsory Transferee(s)") and in the case of more than one Compulsory Transferee, in the proportions indicated in the Compulsory Transfer Notice. The Compulsory Transfer Notice may reserve the right to finalise the identity of the Compulsory Transferee(s) once the price for the Compulsory Transfer Shares has been agreed in accordance with article 16 or certified in accordance with article 18.

**Art. 16.** The price for each Compulsory Transfer Share to be transferred pursuant to a Compulsory Transfer Notice (the "Compulsory Transfer Price") shall be:

16.1 the price agreed in writing between the Compulsory Transferor(s) and the Remuneration Committee; or

16.2 if no agreement is reached under article 16.1 within seven days of the date of the Compulsory Transfer Notice:

16.2.1 if the Leaver is a Very Bad Leaver, the lower of:

(i) the Issue Price, or where the Compulsory Transfer Shares were originally acquired by the Leaver by way of an arms' length transfer rather than allotment, the amount paid by such Leaver (the "Subsequent Price"); and

(ii) the price certified by the Auditors (or, if the Auditors are unable or unwilling to act for any reason or the board of managers of the Company determines that it is inappropriate for them to act, the Independent Expert) to be the Market Value as at the Cessation Date; or

16.2.2 if the Leaver is a Bad Leaver, the lower of:

(i) the Issue Price or, where the Compulsory Transfer Shares were originally acquired by the Leaver by way of an arms' length transfer rather than allotment, the Subsequent Price, plus (a) interest on the Issue Price or Subsequent Price (as applicable) at the European Bank Rate for the period from that Bad Leaver's Commencement Date to his Cessation Date, calculated on the basis of a 365 day year; and plus (b) only to the extent applicable, an amount equal to any applicable share transfer tax on the Compulsory Transfer Shares pursuant to article 13 of the Greek Income Tax Code; and

(ii) the price certified by the Auditors (or, if the Auditors are unable or unwilling to act for any reason or the board of managers of the Company determines that it is inappropriate for them to act, the Independent Expert) to be the Market Value as at the Cessation Date; or

16.2.3 if the Leaver is a Good Leaver, the price certified by the Auditors (or, if the Auditors are unable or unwilling to act for any reason or the board of managers of the Company determines that it is inappropriate for them to act, the Independent Expert) to be the Market Value of the Compulsory Transfer Share as at the Cessation Date.

**Art. 17.** A Good Leaver may elect to retain (by written notice to the board of managers of the Company within 5 days of service of a Compulsory Transfer Notice on that Good Leaver pursuant to article 14) his Vested Proportion of his Compulsory Transfer Shares unless otherwise agreed between the Good Leaver and the Remuneration Committee. For the avoidance of doubt, the Unvested Proportion of a Good Leaver's Compulsory Transfer Shares may still be subject to a Compulsory Transfer Notice in accordance with this Chapter IV and Bad Leavers and Very Bad Leavers are not entitled to the benefit of any vesting.

**Art. 18.** Promptly following the elapsing of the seven days period referred to in article 16.2, the board of managers of the Company shall instruct the Auditors (or, if the Auditors are unable or unwilling to act for any reason or the board of managers of the Company determines that it is inappropriate for them to act, the Independent Expert) to certify the Compulsory Transfer Price as soon as possible and their decision shall (in the absence of fraud or manifest error) be final and binding on the parties. The costs of the Auditors (or the Independent Expert, as relevant) shall be paid by the Company unless:

18.1 such arrangement would not be permitted by the Law; or

18.2 the Compulsory Transfer Price as so determined by the Auditors (or the Independent Expert, as relevant) is within ten per cent. of the price which the Remuneration Committee had previously notified to the Compulsory Transferor(s) as being in its opinion the appropriate price for the purposes of article 16.2;

in which cases all the costs shall be borne by the Compulsory Transferor(s) as a deduction from the aggregate Compulsory Transfer Price due to him under this article 18.

**Art. 19.** Within seven days of the Compulsory Transfer Price being agreed under article 16.1 or certified under article 18, the Remuneration Committee shall notify:

19.1 each Compulsory Transferor of the name(s) and address(es) of the Compulsory Transferee(s) and the number of Compulsory Transfer Shares to be transferred to each such Compulsory Transferee and the date on which the sale and purchase of the Compulsory Transfer Shares is to be completed (the "Compulsory Transfer Completion Date"); and

19.2 each Compulsory Transferee, indicating:

(a) the number of Compulsory Transfer Shares to be transferred;

(b) the Compulsory Transfer Price;

(c) the Compulsory Transfer Completion Date; and

(d) the date on which the Compulsory Transfer Price is to be paid to the Leaver which, unless determined by the Remuneration Committee with Investor Consent, will be the date of an Exit.

**Art. 20.** The Compulsory Transferor(s) shall transfer the legal and beneficial title to the relevant Compulsory Transfer Shares to the relevant Compulsory Transferee(s) on the terms set out in this Chapter IV, by delivering to the Company on or before the Compulsory Transfer Completion Date a duly executed short form sale and purchase agreement in a form specified by the Remuneration Committee under which the Compulsory Transferor(s) will transfer the legal and beneficial title to the relevant Compulsory Transfer Shares to the relevant Compulsory Transferee(s) free from all Encumbrances and with full title guarantee only, such agreement containing warranties to this effect against payment of the aggregate Compulsory Transfer Price due to it which, for the avoidance of doubt, may remain outstanding until completion of an Exit.

**Art. 21.** If a Compulsory Transferor fails to comply with its obligations under article 20 (a "Defaulting Compulsory Transferor"), the board of managers of the Company may (and shall, if requested by the Remuneration Committee) authorise any manager to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Compulsory Transferor each of the documents referred to in article 20 (such Compulsory Transferor shall provide an irrevocable power of attorney in favour of any director to this effect). The board of managers of the Company shall register the transfer(s).

**Art. 22.** The Defaulting Compulsory Transferor(s) shall be entitled to the aggregate Compulsory Transfer Price for the relevant Compulsory Transfer Shares transferred on its/their behalf (without interest) which shall be payable on an Exit (unless the Remuneration Committee determines otherwise, with Investor Consent, in which case it may be paid on any earlier date). Payment to the Compulsory Transferor(s) shall be made in such manner as is agreed between the board of managers of the Company and the Compulsory Transferor(s) and in the absence of such agreement, by cheque to the relevant Compulsory Transferor's last known address.

#### Chapter V.- Defaults

**Art. 23.** This Chapter V applies in the event that during a Consent Period (as defined below) a Class A Ordinary Shareholder (a "Defaulting Class A Ordinary Shareholder") is in breach of his obligations under any shareholders' agreement to which he and the Company are parties.

**Art. 24.** For the purposes of this Chapter V, a "Consent Period" means any time period during which: (i) the aggregate number of (a) Class A Ordinary Shares in issue; and (b) shares of any other class of voting shares held by any person other than the Investors, is equal to or exceeds 25% of the total number of voting shares of any relevant class then in issue; and/or (ii) the Investors together do not constitute a majority in number of Shareholders.

**Art. 25.** If the circumstances described in article 24 apply, then at any time during the following 20 weeks, the Majority Investors may serve notice in writing (a "Default Notice") on each or any of:

25.1.1 the Defaulting Class A Ordinary Shareholder; and

25.1.2 any Class A Ordinary Shareholder to which Class A Ordinary Shares relating to the Defaulting Class A Ordinary Shareholder have been Disposed,

(each a "Default Transferor" or one or more of them, the "Default Transferors");

25.2 a Default Notice may require the Default Transferor(s) to transfer some or all of the shares of all or any of the Default Transferor(s) ("Default Shares") to the Investors in accordance with this Chapter V; and/or

25.3 the price for each Default Share shall be calculated under Chapter IV as if:

25.3.1 the Default Share was a Compulsory Transfer Share;

25.3.2 the Defaulting Class A Ordinary Shareholder was a Very Bad Leaver;

25.3.3 the reference in Chapter IV to the "Remuneration Committee" was instead a reference to the Majority Investors. and shall be paid on the later of:

25.3.4 on Exit;

25.3.5 the transfer of the Default Shares in accordance with this Chapter V; and

25.3.6 10 Business Days following the determination of the price in accordance with Chapter IV and this article 25.3.

**Art. 26.** The Default Transferor(s) shall transfer the legal and beneficial title to the relevant Default Shares to the relevant Investor(s) on the terms set out in this Chapter V, by delivering to the Company on or before the date set out in the Default Notice a duly executed short form sale and purchase agreement (and such other standard transfer documentation as required by the Majority Investors) in a form specified by an Investor Director under which the Default Transferor(s) will transfer the legal and beneficial title to the relevant Default Shares to the relevant Investor(s) free from all Encumbrances and with full title guarantee only.

**Art. 27.** If a Default Transferor fails to comply with its obligations under article 26 (a "Defaulting Transferor"), any Investor Director may execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Defaulting Transferor each of the documents referred to in article 26. The board of managers of the Company shall register the transfer(s).

**Art. 28.** Each Defaulting Transferor shall surrender his Share certificate(s) (if any) relating to the relevant Default Shares (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the board of managers of the Company) to the board of managers of the Company. The Defaulting Transferor(s) shall be entitled to the aggregate price for the relevant Default Transfer Shares transferred on his/their behalf, without interest, which, for the avoidance of doubt, may remain outstanding until the distribution of proceeds following an Exit. Payment to the Defaulting Transferor(s) shall be made in such manner as is agreed between the Investor Director and the Defaulting Transferor(s) and in the absence of such agreement, by cheque to the relevant Defaulting Transferor's last known address. Receipt of the aggregate price for the Default Transfer Shares so transferred shall constitute an implied warranty from the relevant Defaulting Transferor(s) in favour of the relevant Investor(s) that the legal and beneficial title to the relevant Default Transfer Shares was transferred to the relevant Investor(s) free from all Encumbrances and with full title guarantee.

### Chapter VI.- Management

**Art. 29.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be Shareholders.

**Art. 30.** The Majority Investors are entitled from time to time to nominate for appointment to the board of managers (or any committee of the board of managers) any such number of persons, out of which the general meeting of Shareholders of the Company shall appoint some managers, each to be designated as an "Investor Director".

The managers shall be elected by the Shareholders at the general meeting which shall determine their remuneration. The managers are elected by a simple majority vote of the Shares present or represented.

Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of Shareholders. Investor Directors may only be removed from the board of managers, respectively upon the request or subject to the prior, Investor Consent.

**Art. 31.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

**Art. 32.** All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

**Art. 33.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

**Art. 34.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 35.** In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 36.** Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

**Art. 37.** Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 38.** Where it is expressed that "Investor Consent" is required it shall be deemed to have been given if the relevant matter or transaction has:

(a) been approved at a meeting of the board of managers by resolution of the managers in respect of which an Investor Director voted in favour provided that prior to the resolution being proposed the meeting was informed that the relevant matter requires the consent of an Investor Director and the relevant Investor Director agrees that in voting in favour of resolution his vote shall be regarded as giving consent of an Investor Director and such matters are recorded clearly in the minutes of the relevant board meeting; or

(b) been consented to in writing by an Investor Director; or



(c) been consented to in writing by the Majority Investors.

**Art. 39.** Subject to the provisions of any shareholders' agreement to which the Company might be a party, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

**Art. 40.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

#### Chapter VII.- General meeting of shareholders

**Art. 41.** The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Subject to the provisions of any shareholders' agreement to which the Company might be a party, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law and the provisions of any shareholders' agreement to which the Company might be a party.

#### Chapter VIII.- Business year

**Art. 42.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

**Art. 43.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 44.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the Shareholder(s) in accordance with the provisions of any shareholders' agreement to which the Company might be a party.

#### Chapter IX.- Liquidation

**Art. 45.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration, subject to the provisions of any shareholders' agreement to which the Company might be a party.

#### Chapter X.- Applicable law

**Art. 46.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Chapter XI.- Definitions

For the purposes of these Articles, "Affiliate" means, in relation to an Investor:

(a) any fund of which (i) that Investor (or any group undertaking of, or any (direct or indirect) shareholder in, that Investor) or (ii) that Investor's (or any group undertaking of, or any (direct or indirect) shareholder in, that Investor's) general partner, trustee, nominee, manager or adviser, is a general partner, trustee, nominee, manager or adviser;

(b) any group undertaking of (i) that Investor or (ii) any (direct or indirect) shareholder in that Investor or (iii) that Investor's or any (direct or indirect) shareholder in that Investor's general partner, trustee, nominee, manager or adviser (excluding any portfolio company thereof);

(c) any general partner, limited partner, trustee, nominee, operator, arranger or manager of, adviser to, or holder of interests (whether directly or indirectly) in, that Investor or in any (direct or indirect) shareholder in that Investor (or of, to or in any group undertaking of that Investor or of any (direct or indirect) shareholder in that Investor) or of, to or in any fund referred to in (a) above or of, to or in any group undertaking referred to in (b) above; or

(d) any co-investment scheme of that Investor (or of any group undertaking of that Investor) or of any person referred to in (a), (b) or (c) above, or any person holding shares or other interests under such scheme or entitled to the benefit of shares or other interests under such scheme;

"Auditors" means the auditors of the Group as appointed from time to time;

"Bad Leaver" means a person who is not a Good Leaver or a Very Bad Leaver;

"CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.356;

"CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.272;

"Cessation Date" means, in relation to a Leaver:

- (a) where a payment is made in lieu of notice, the date on which that payment is made;
- (b) (in circumstances where (a) does not apply), where the employment or contract for services ceases by virtue of notice given by the Leaver or by the relevant Group Company, the date on which such notice expires;
- (c) if the Leaver dies, the date of his death or certification of such death (if the date of death is unknown); and
- (d) in any other circumstances, the date on which the Leaver ceases to be employed or engaged by (or appointed as a director to) a Group Company;

"Commencement Date" means in respect of each Leaver, the date on which he subscribed for and is issued with Shares;

"Compulsory Transfer Shares" means all of the Class A Ordinary Shares held by the relevant Compulsory Transferor (s) on the relevant Cessation Date and any other shares in the Group held by the relevant Compulsory Transferor(s) from time to time thereafter, whether as a result of their Class A Ordinary Shareholding(s) or by virtue of the exercise of any right or option or otherwise and whether or not such shares were in issue at the relevant Cessation Date;

"Dispose" means, in relation to any Share, or any legal or beneficial interest in any Share to (i) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it; (ii) create or permit to subsist any Encumbrance over it; (iii) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it; (iv) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the Share; or (v) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing, and a "Disposal" and "Disposed of" shall be construed accordingly;

"Employee Trust" means a trust established by CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l. or any member of the Group to hold Shares in the Company for the benefit of bona fide employees of the Group;

"Encumbrance" means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect;

"European Bank Rate" means the average of the deposit facility interest rate published by the European Central Bank on its website for the period from a Leaver's Commencement Date to that Leaver's Cessation Date;

"Exit" means completion of a Sale; a Listing; or a Winding-Up;

"FSA" means the United Kingdom Financial Services Authority acting in its capacity as the competent authority for the purposes of Part VI of FSMA;

"FSMA" means the Financial Services and Markets Act 2000 enacted by the British Parliament on June 14, 2000;

"Good Leaver" means a person who:

- (a) ceases to be employed or engaged by a Group Company by reason of:
  - (i) death; or
  - (ii) permanent ill health or physical or mental disability which renders him incapable of continued employment in his current position carrying out the normal duties for that position, as certified by a general medical practitioner, or other specialist medical professional, nominated or approved by the Remuneration Committee; or
  - (iii) retirement on or after the normal retirement date of the relevant Group Company as prescribed by the Remuneration Committee from time to time; or
- (b) ceases to be employed or engaged by a Group Company for any reason but is designated in the relevant Compulsory Transfer Notice as a Good Leaver;

"Group" (except where specifically defined otherwise) means CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l. and its subsidiary undertakings for the time being and any new holding company of CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l., and "member of the Group" and "Group Company" shall be construed accordingly;

"Independent Expert" means a valuation expert (acting as an expert and not as an arbitrator) nominated by the board of managers of the Company (with an Investor Consent) or, in the event of disagreement as to nomination, appointed upon application by the board of managers of the Company by the President for the time being of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales;

"Investors" means CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l., or any Affiliate to which it transfers or has transferred its Class B Ordinary Shares, and "Investor" shall be construed accordingly;

"Issue Price" means the aggregate of the amount paid up (or credited as paid up) in respect of the nominal value, together with any amount credited to the share premium account, in respect of the relevant Share in the capital of the Company;

"Listing" means:

(a) both the admission of CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l.'s (or a new holding company of CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l.) shares to the Official List maintained by the FSA becoming effective (in accordance with the Listing Rules) and the admission of any of CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l.'s (or a new holding company of CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l.) shares to trading on the LSE's market for listed securities (in accordance with the Admission and Disclosure Standards of the LSE, for the time being in force); or

(b) the equivalent admission to trading to or permission to deal on any other Recognised Investment Exchange, or such other international stock exchange as is nominated by the Majority Investors, becoming effective in relation to any of CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l.'s (or a new holding company of CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l.) shares;

"Listing Rules" means the rules made by the FSA pursuant to section 73A of FSMA, for the time being in force;

"LSE" means the London Stock Exchange plc;

"Majority Investors" means those persons who hold more than 50 per cent. of the Class B Ordinary Shares for the time being in issue;

"Market Value" means, in relation to the relevant Share or Shares in the capital of the Company, the price which the Auditors acting as experts and not as arbitrators (or, if the Auditors are unwilling or unable to act or the board of managers of the Company determines that it is inappropriate for them to act, the Independent Expert) state in writing to be in their opinion of the market value, on the basis of a sale as between a willing seller and a willing buyer at arm's length and, in determining such market value, the Auditors/ Independent Expert shall be instructed in particular:

(a) to have regard to the rights and restrictions attached to such shares in respect of income and capital but disregarding any restrictions as to transfer; and

(b) to disregard whether such shares represent a minority or a majority interest, as appropriate;

"Recognised Investment Exchange" has the meaning given to it in section 285 FSMA or the Athens Exchange or the Alternative Market operated by the Athens Exchange;

"Remuneration Committee" means the remuneration committee of the Group;

"Sale" means the transfer (whether through a single transaction or a series of related transactions) of the equity shares in CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l. (or a new holding company) by a person or persons (the "Proposed Seller") which, if registered, would result in a person (the "Proposed Buyer") and any other person:

(a) who is a connected person of the Proposed Buyer; or

(b) with whom the Proposed Buyer is acting in concert (as defined in the Takeover Code);

(together the "Proposed Buyer Group") other than an Affiliate of the Proposed Seller, holding 90 per cent. or more of the equity shares in CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l. (or a new holding company) for the time being in issue;

"Unvested Proportion" means in respect of a Good Leaver, 100% minus that Good Leaver's Vested Proportion;

"Very Bad Leaver" means a Leaver who ceases to be employed or engaged by a Group Company in circumstances which would entitle the employing Group Company to dismiss that person without notice or compensation;

"Vested Proportion" means in respect of a Good Leaver the percentage of Compulsory Transfer Shares a Good Leaver may retain if his Cessation Date occurs after the date of his subscription to Class A Ordinary Shares, which shall be calculated on a daily basis (assuming a 365-day year) from zero (0) per cent. on the Commencement Date increasing on a straight-line basis to one hundred (100) per cent. if the Cessation Date occurs on or after five (5) years of the Commencement Date; and

"Winding-Up" means a distribution of all or substantially all of the assets of the Group pursuant to a winding-up or dissolution of CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l. (or a new holding company).

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

#### *Subscription - payment*

All the Shares representing the entire capital have been entirely subscribed by CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l., pre-named, and fully paid up in the amount of one million one hundred seventy-four thousand five hundred sixty-six Euro (EUR 1,174,566.-), together with a share premium to be related to the subscription of the Class A Ordinary Shares in the amount of two hundred seventy-one thousand fifty-four Euro (EUR 271,054.-), by a contribution in kind in the aggregate amount of one million four hundred forty-five thousand six hundred twenty Euro (EUR 1,445,620.-), consisting of one hundred thousand (100,000) Class A Ordinary Shares issued by CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l., with registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.272, and of a receivable in the amount of one million three hundred forty-five thousand six hundred twenty Euro (EUR 1,345,620.-) held by the Sole Shareholder towards CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l., pre-named.

The total value of this contribution in kind is valued at one million four hundred forty-five thousand six hundred twenty Euro (EUR 1,445,620.-) of which one million one hundred seventy-four thousand five hundred sixty-six Euro (EUR 1,174,566.-) being allocated to the share capital (two hundred thirty-four thousand nine hundred thirteen Euro (EUR 234,913.-) for the subscription for two hundred thirty-four thousand nine hundred thirteen (234,913) Class A Ordinary

Shares and nine hundred thirty-nine thousand six hundred fifty-three Euro (EUR 939,653.-) for the subscription for nine hundred thirty-nine thousand six hundred fifty-three (939,653) Class B Ordinary Shares) and the remainder of two hundred seventy-one thousand fifty-four Euro (EUR 271,054.-) being allocated to a share premium account corresponding to the subscription of Class A Ordinary Shares.

Proof of the existence of the contribution in kind has been given to the Company by a declaration of the management of CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l. attesting of the valuation of the contribution in kind.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about dix mille euros (EUR 10.000,-).

#### *General meeting of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Mr David Pearson, Principal, born on 13 December 1968 in Washington D.C., USA, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, United States of America;
- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mrs Marlène Metgé, corporate secretary, born on November 16, 1974, in Lavaur, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- CEP III Managing GP Holdings Ltd, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-204438 and having its registered office at the offices of WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

#### **A COMPARU:**

"CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.356, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'"Associé Unique"), ici représentée par Madame Suzana FUJA, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 septembre.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> .- Forme, nom, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination GREEN MV S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II.- Capital social, parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-six Euros (EUR 1.174.566) représenté par 234.913 parts sociales de catégorie A (dénommées les "Parts Sociales de Catégorie A" et leurs détenteurs les "Associés de Catégorie A") et 939.653 parts sociales de catégorie B (dénommées les "Parts Sociales de Catégorie B" et leurs détenteurs les "Associés de Catégorie B"), d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, (les Parts Sociales de Catégorie A ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie B sont dénommées ci-après les "Parts Sociales" et leurs détenteurs les "Associés").

**Art. 7.** En plus du capital social, il peut être constitué un compte de prime d'émission, dans lequel toute prime d'émission sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

**Art. 8.** Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires auquel la Société pourrait être partie, le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée des Associés, conformément à l'article 41.

**Art. 9.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

## Chapitre III.- Transfert d'actions

**Art. 11.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transférables.

**Art. 12.** Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, aucun Transfert de Parts Sociales n'aura lieu, et le conseil de gérance n'enregistrera pas un transfert de Parts Sociales, à moins qu'il soit autorisé par, et réalisé en conformité avec, ces Statuts et les dispositions de tout pacte d'actionnaires auquel la Société pourrait être partie. Un Associé de Catégorie A n'est pas autorisé à Transférer des Parts Sociales de Catégorie A à moins que le Transfert soit permis par l'article 12.1. Un Associé de Catégorie B n'est pas autorisé à Transférer des Parts Sociales de Catégorie B à moins que le Transfert soit permis par l'article 12.2.

12.1 Aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être Transférée sauf:

12.1.1 avec l'Accord de l'Investisseur (pouvant être accordé avec ou sans conditions);

12.1.2 lorsque que le Transfert est requis, et réalisé conformément au Chapitre IV; ou

12.1.3 à la Société conformément aux dispositions de la Loi et avec l'Accord de l'Investisseur.

Les restrictions de Transfert prévues à cet article 12.1 seront (a) illimité dans le temps pour les Transferts à des non-Associés de la Société, et (b) limité à une durée de 7 ans à partir de la date de souscription des Parts Sociales de Catégorie A devant être Transférées, pour un Transfert à un Associé de Catégorie A;

12.2 Aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être Transférée sauf:

12.2.1 avec l'accord écrit préalable des Investisseurs Majoritaires;

12.2.2 par un Investisseur, à un Affilié de cet Investisseur; ou

12.2.3 à la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et avec l'Accord de l'Investisseur.

12.3 Les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sont également applicables à tout transfert de Parts Sociales.

12.4 Le nouvel associé devra également se conformer à chacune des dispositions prévues dans tout pacte d'actionnaires auquel la Société pourrait être partie.

### Chapitre IV.- Transfert obligatoire

**Art. 13.** Ce Chapitre IV s'applique lorsqu'un employé, directeur, ou consultant de toute Société du Groupe, qui:

13.1 est un Associé de Catégorie A, ou

13.2 a Transféré des Parts Sociales de Catégorie A en conformité avec l'article 12.1.2,

cesse pour n'importe quelle raison d'être employé, directeur, ou consultant de toute Société du Groupe et ne continue pas d'être employé, directeur, ou consultant de toute autre Société du Groupe (cet employé, directeur, ou consultant étant un "Partant").

**Art. 14.** Dans les six (6) mois précédents immédiatement la Date de Cessation pour le Partant, le Comité de Rémunération peut communiquer une notice par écrit (une "Notice de Transfert Obligatoire") à toutes ou n'importe lesquelles des personnes suivantes:

14.1 l'Associé de Catégorie A étant Partant;

14.2 tout Associé de Catégorie A s'étant vu transféré en conformité avec l'article 12.1.2 des Parts Sociales de Catégorie A du Partant;

14.3 si le Partant est mort, son représentant et/ou toute personne devenant son bénéficiaire quant aux Parts Sociales de Catégorie A à la mort du Partant;

14.4 si le Partant est en faillite, toute personne ayant un droit sur ses Parts Sociales de Catégorie A lors de sa faillite; et

14.5 tout Associé de Catégorie A qui est désigné ou qui détient les Parts Sociales de Catégorie A pour le compte de toute personne mentionnée aux articles 14.1 à 14.4 (inclus),

(chacun un "Cédant Obligatoire" et un ou plusieurs d'entre eux, les "Cédants Obligatoires").

**Art. 15.** Sous réserve des dispositions de l'article 17, une Notice de Transfert Obligatoire peut imposer au Cédant Obligatoire de transférer certaines ou toutes les Parts Sociales Obligatoirement Transférables selon les dispositions prévues au Chapitre IV et tout pacte d'actionnaires auquel la Société pourrait être partie, aux personnes désignées par le Comité de Rémunération, y compris (sans limitation) n'importe lequel ou plus de:

15.1 un Investisseur (ou un Affilié d'un Investisseur) pour des besoins d'entreposer (ou autrement avec le consentement des représentants des Associés de Catégorie A (s'il en existe un));

15.2 une personne ou des personnes devant prendre la place du Partant;

15.3 un autre directeur, officier, employé ou consultant d'un Groupe de Société;

15.4 un Trust d'employé;

15.5 la Société conformément aux dispositions de la Loi; et

15.6 un nommée, trustee ou gardien (en attendant la désignation d'une autre personne conformément à l'article 15).

(chacun un "Cessionnaire Obligatoire" et un ou plusieurs d'entre eux, les "Cessionnaires Obligatoires" et dans le cas de plus d'un Cessionnaire Obligatoire, selon les proportions indiquées dans la Notice de Transfert Obligatoire. La Notice de Transfert Obligatoire peut réserver le droit de finaliser l'identité du Cessionnaire Obligatoire une fois le prix des Parts Sociales Obligatoirement Transférables déterminé conformément à l'article 16 ou certifié conformément à l'article 18.

**Art. 16.** Le prix pour chaque Part Sociale Obligatoirement Transférables devant être transférée suite à une Notice de Transfert Obligatoire (le "Prix de Transfert Obligatoire") sera:

16.1 Le prix convenu par écrit entre le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) et le Comité de Rémunération; ou

16.2 Si aucun accord n'est trouvé sous l'article 16.1 dans un délai de sept jours suite à la notification de la Notice de Transfert Obligatoire:

16.2.1 Si le Partant est un Très Mauvais Partant, le plus bas des montants suivants

(i) le Prix d'Emission, ou lorsque les Parts Sociales Obligatoirement Transférables ont été acquises par le Partant au moyen d'un transfert aux conditions normales de marché plutôt que par souscription, le montant payé par le Partant (le "Prix Subséquent"); et

(ii) le prix certifié par les Auditeurs (ou, si les Auditeurs ne peuvent ou ne veulent pas agir pour toute raison ou le conseil de gérance de la Société décide qu'il n'est pas approprié pour eux d'agir, l'Expert Indépendant) devant être la Valeur de Marché au moment de la Date de Cessation; ou

16.2.2. Si le Partant est un Mauvais Partant, le plus bas des montants suivants:

(i) le Prix d'Emission, ou lorsque les Parts Sociales Obligatoirement Transférables ont été acquises par le Partant au moyen d'un transfert aux conditions normales de marché plutôt que par souscription, le Prix Subséquent, plus (a) les intérêts sur le Prix d'Emission ou Prix Subséquent (si applicable) au Taux de la Banque Européenne pour la période entre la Date de Commencement du Mauvais Partant et sa Date de Cessation, calculé sur une base annuelle de 365 jours; et plus (b) seulement si applicable, un montant égal à toute taxe de transfert sur les Parts Sociales Obligatoirement Transférables conformément à l'article 13 du Code d'Imposition grecque; et

(ii) le prix certifié par les Auditeurs (ou, si les Auditeurs ne peuvent ou ne veulent pas agir pour toute raison ou le conseil de gérance de la Société décide qu'il n'est pas approprié pour eux d'agir, l'Expert Indépendant) devant être la Valeur de Marché au moment de la Date de Cessation; ou

16.2.3 Si le Partant est un Bon Partant, le prix certifié par les Auditeurs (ou, si les Auditeurs ne peuvent ou ne veulent pas agir pour toute raison ou le conseil de gérance de la Société décide qu'il n'est pas approprié pour eux d'agir, l'Expert Indépendant) devant être la Valeur de Marché au moment de la Date de Cessation.

**Art. 17.** Un Bon Partant peut choisir de conserver (par notice écrite au conseil de gérance de la Société dans un délai de 5 jours après réception de la Notice de Transfert Obligatoire par le Bon Partant conformément à l'article 14) sa Part Acquisée de ses Parts Sociales Obligatoirement Transférables sauf autrement convenu entre le Bon Partant et le Comité de Rémunération. Afin d'écartier toute confusion, la Part Non Acquisée des Parts Sociales Obligatoirement Transférables d'un Bon Partant peuvent toujours faire l'objet d'une Notice de Transfert Obligatoire conformément à ce Chapitre IV et les Mauvais Partants et Très Mauvais Partants ne bénéficient d'aucun droit acquis.

**Art. 18.** Immédiatement après la fin du délai de sept jours mentionné à l'article 16.2, le conseil de gérance de la Société instruira les Auditeurs (ou, si les Auditeurs ne peuvent ou ne veulent pas agir pour toute raison ou le conseil de gérance de la Société décide qu'il n'est pas approprié pour eux d'agir, l'Expert Indépendant) pour certifier le Prix de Transfert Obligatoire dès que possible et leur décision sera (en l'absence de fraude ou erreur manifeste) finale et aura force obligatoire entre les parties. Les honoraires des Auditeurs (ou de l'Expert Indépendant, si applicable) sera réglé par la Société à moins que:

18.1 cette disposition ne soit pas autorisée par la loi; ou

18.2 le Prix de Transfert Obligatoire tel que déterminé par les Auditeurs (ou l'Expert Indépendant, si applicable) est dans la limite de 10 % du prix que le Comité de Rémunération avait préalablement communiqué au Cédant Obligatoire comme étant en son opinion le prix approprié pour les dispositions de l'article 16.2;

dans de tels cas les honoraires seront supportés par le Cédant Obligatoire en déduction du Prix de Transfert Obligatoire lui étant dû conformément à l'article 18.

**Art. 19.** Dans les sept jours suivants l'acceptation du Prix de Transfert Obligatoire conformément à l'article 16.1 ou certifié conformément à l'article 18, le Comité de Rémunération devra notifier à:

19.1 chaque Cédant Obligatoire le(s) nom(s) et adresse(s) du(des) Cessionnaire(s) Obligatoire(s) et le nombre de Parts Sociales Obligatoirement Transférables devant être transférées à chacun des Cédants Obligatoires et la date à laquelle la vente et l'achat des Parts Sociales Obligatoirement Transférables doit être achevée (la "Date d'Achèvement du Transfert Obligatoire"); et

19.2 chaque Cessionnaire Obligatoire, indiquant:

(a) le nombre de Parts Sociales Obligatoirement Transférables devant être transmis;

(b) le Prix de Transfert Obligatoire;

(c) la Date d'Achèvement du Transfert Obligatoire;

(d) la date à laquelle le Prix de Transfert Obligatoire doit être payé au Partant, qui sauf autrement déterminé par le Comité de Rémunération avec l'Accord de l'Investisseur, sera le jour de la Sortie.

**Art. 20.** Le Cédant Obligatoire devra transférer le titre légal et économique correspondant aux Parts Sociales Obligatoirement Transférables au Cessionnaire Obligatoire suivant les conditions prévues à ce Chapitre IV, en délivrant à la Société avant ou à la Date d'Achèvement du Transfert Obligatoire un court contrat d'achat et de vente dans une forme précisée par le Comité de Rémunération suivant lequel le Cédant Obligatoire va transférer le titre légal et économique correspondant aux Parts Sociales Obligatoirement Transférables au Cessionnaire Obligatoire libre de tout Gage et avec garanti de titre intégrale uniquement, ce contrat comprenant des garanties à cet effet contre paiement du Prix de Transfert Obligatoire, qui afin d'éviter toute confusion, peut rester impayé jusqu'à la Sortie.

**Art. 21.** Si le Cédant Obligatoire ne se conforme pas à ses obligations conformément à l'article 20 (un "Cédant Obligatoire en Faute"), le conseil de gérance de la Société peut (et devra, si demandé par le Comité de Rémunération) autoriser tout gérant à signer, compléter et communiquer en qualité d'agent pour et au nom de ce Cédant Obligatoire chacun des documents prévus à l'article 20 (ce Cédant Obligatoire devra communiquer une procuration irrévocable en faveur de tout directeur à cet effet). Le conseil de gérance de la Société devra enregistrer le(s) transfert(s).

**Art. 22.** Le Cédant Obligatoire en Défaut aura droit au Prix de Transfert Obligatoire pour les Parts Sociales Obligatoirement Transférables transférées pour son compte (sans intérêt) qui sera payable à la Sortie (à moins que le Comité de Rémunération en décide autrement, avec l'Accord de l'Investisseur, dans lequel cas il pourrait être payé de manière anticipée). Le paiement au Cédant Obligatoire se fera de la façon convenue entre le conseil de gérance de la Société et le Cédant Obligatoire et à défaut d'accord, par chèque à la dernière adresse connue du Cédant Obligatoire.

## Chapitre V.- Défaut

**Art. 23.** Ce Chapitre V s'applique dans la situation où durant une Période de Consentement (tel que défini ci-après) un Associé de Catégorie A (un "Associé de Catégorie A Défaillant") est en violation des ses obligations prévues dans tout pacte d'actionnaires auquel l'Associé et la Société pourraient être parties.

**Art. 24.** Pour les besoins de ce Chapitre V, une "Période de Consentement" désigne toute période pendant laquelle: (i) le nombre total de (a) Parts Sociales de Catégorie A émises; et (b) les parts sociales ou tout autre classe de parts sociales à droit de vote détenues par toute personne autre que les Investisseurs, est égal ou excède 25% du nombre total des parts sociales à droit de vote de toute classe utile émise; et/ou (ii) les Investisseurs ensemble ne constituent pas une majorité en nombre des Parts Sociales.

**Art. 25.** Si les circonstances décrites à l'article 24 s'appliquent, par la suite à tout moment pendant les 20 semaines suivantes, les Investisseurs Majoritaires peuvent communiquer une notice par écrit (une "Notice de Défaut") à toutes ou à n'importe lesquelles des personnes suivantes:

25.1.1 l'Associé de Catégorie A Défaillant; et

25.1.2 tout Associé de Catégorie A auquel des Parts Sociales de Catégorie A ont été Transférées, (chacun un "Cédant en Défaut" ou un ou plusieurs d'entre eux, les "Cédants en défaut");

25.2 Une Notice de Défaut peut imposer au(x) Cédant(s) en Défaut de transférer une partie ou l'intégralité des parts de certains ou tous les Cédant(s) en Défaut ("Parts Sociales en Défaut") aux Investisseurs conformément au Chapitre V; et/ou

25.3 le prix pour chaque Part Sociale en Défaut sera calculé sur base du Chapitre IV comme si:

25.3.1 la Part Sociale en Défaut était une Part Sociale Obligatoirement Transférable

25.3.2 l'Associé de Catégorie A Défaillant était un Très Mauvais Partant;

25.3.3 la référence dans le Chapitre IV au "Comité de Rémunération" était remplacé par une référence aux Investisseurs Majoritaires,

Et sera payé au plus tard de:

25.3.4 la Sortie;

25.3.5 du transfert des Parts Sociales en Défaut conformément au Chapitre V; et

25.3.6 10 Jours Ouvrés suivant la détermination du prix conformément au Chapitre IV et cet article 25.3.

**Art. 26.** Le Cédant en Défaut devra transférer le titre légal et économique correspondant aux Parts Sociales en Défaut aux Investisseurs suivant les conditions prévues à ce Chapitre V, en délivrant à la Société avant ou après la date prévue dans la Notice de Défaut un court contrat d'achat et de vente signé (et tout autre document standard de transfert tel que requis par les Investisseurs Majoritaires) dans une forme précisée par un Directeur Investisseur suivant lequel le Cédant en Défaut va transférer le titre légal et économique correspondant aux Parts Sociales en Défaut aux Investisseurs libre de tout Gage et avec garanti de titre intégrale uniquement.

**Art. 27.** Si le Cédant en Défaut ne se conforme pas à ses obligations conformément à l'article 26 (un "Cédant en Défaut et en Faute"), tout Directeur Investisseur peut signer, compléter et communiquer en qualité d'agent pour et au nom de ce Cédant en Défaut chacun des documents prévus à l'article 26. Le conseil de gérance de la Société devra enregistrer le(s) transfert(s).

**Art. 28.** Chaque Associé en Défaut et en Faute devra rendre son certificat de Part Sociale (s'il en existe un) en rapport avec les Parts Sociales en Défaut (ou fournir une garantie à ce sujet dans une forme satisfaisante au conseil de gérance de la Société) au conseil de gérance de la Société. Le(s) Cédant(s) en Défaut et en Faute auront droit au prix global pour les Parts Sociales en Défaut transférées pour leur compte, sans intérêt, et le prix pourra être payé à la Sortie. Le règlement au Cédant en Défaut et en Faute se fera de la façon convenue entre le Directeur Investisseur et le(s) Cédant(s) en Défaut et en Faute et à défaut d'accord, par chèque à la dernière adresse connue du Cédant en Défaut et en Faute. La réception du prix total pour les Parts Sociales en Défaut et en Faute en faveur des Investisseurs sera constitutif d'une garantie implicite que le titre légal et économique des Parts Sociales en Défaut ont été transférées aux Investisseurs utiles libres de tout Gage et avec garantie de titre intégrale uniquement.

## Chapitre VI.- Gérance

**Art. 29.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement Associés.

**Art. 30.** Les Investisseurs Majoritaires ont droit de temps à autres de proposer pour nomination au conseil de gérance (ou tout autre comité du conseil de gérance) un certain nombre de personnes, parmi lesquelles l'assemblée générale des Associés de la Société nommera des gérants, chacun d'entre eux étant dénommé "Directeur Investisseur".

Les gérants seront élus par les Associés à une assemblée générale qui déterminera leur rémunération. Les gérants sont nommés à la majorité simple des Parts Sociales présentes ou représentées.

Tout gérant peut être révoqué avec ou sans cause par l'assemblée générale des Associés. Les Directeurs Investisseur ne peuvent être révoqués du conseil de gérance que suite à une demande ou respectivement sous réserve de l'Accord de l'Investisseur.

**Art. 31.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.



**Art. 32.** Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 33.** La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

**Art. 34.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 35.** En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 36.** Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

**Art. 37.** Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 38.** Lorsqu'il est prévu que l'"Accord de l'Investisseur" est requis, il sera réputé avoir été donné si l'affaire en question ou la transaction a:

(a) été approuvée à un conseil de gérance par une résolution des gérants à laquelle un Directeur Investisseur a voté en faveur, à la condition que le Directeur Investisseur ait été informé préalablement à la proposition des résolutions que l'affaire en question nécessitait l'approbation d'un Directeur Investisseur et le Directeur Investisseur concerné accepte qu'en votant en faveur d'une telle résolution son vote sera considéré comme donnant consentement d'un Directeur Investisseur et ces affaires sont clairement reflétées dans le procès-verbal du conseil de gérance en question; ou

(b) été approuvée par écrit par un Investisseur Directeur; ou

(c) été approuvée par écrit par les Investisseurs Majoritaires.

**Art. 39.** Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires auquel la Société pourrait être partie, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 40.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Chapitre VII.- Assemblée générale des associés

**Art. 41.** L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires auquel la Société pourrait être partie, chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi et les dispositions de tout pacte d'actionnaires auquel la Société pourrait être partie.

### Chapitre VIII.- Année sociale

**Art. 42.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 43.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 44.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaire auquel la Société pourrait être partie.

### Chapitre IX.- Liquidation

**Art. 45.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations, sous réserve des dispositions applicables de tout pacte d'actionnaires auquel la Société pourrait être partie.

### Chapitre X.- Loi applicable

**Art. 46.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### Chapitre XI.- Définitions

Pour les besoins des présents Statuts,

"Affilié" désigne, en relation avec un Investisseur:

(a) tout fonds auquel (i) l'Investisseur (ou toute entreprise du groupe, ou tout actionnaire (direct ou indirect), dans cet Investisseur) ou (ii) tout general partner, trustee, nominee, gérant ou conseiller de l'Investisseur (ou toute entreprise du groupe, ou tout actionnaire (direct ou indirect), dans cet Investisseur), est un general partner, trustee, nominee, gérant ou conseiller;

(b) toute entreprise du groupe de (i) cet Investisseur ou (ii) tout actionnaire (direct ou indirect) dans cet Investisseur ou (iii) cet Investisseur ou tout actionnaire (direct ou indirect) dans le general partner, trustee, nominee, gérant ou conseiller de l'Investisseur (excluant toute société de portefeuille);

(c) tout general partner, limited partner, trustee, nominee, gérant, conseiller, ou détenteur d'intérêts (directement ou indirectement) dans cet Investisseur ou dans tout actionnaire (direct ou indirect) de cet Investisseur (ou de toute entreprise du groupe de cet Investisseur ou tout actionnaire (direct ou indirect) de cet Investisseur) ou de tout fonds mentionné sous (a) ci-dessous ou de toute entreprise du groupe sous (b) ci-dessus; ou

(d) tout projet de co-investissement de cet Investisseur (ou toute entreprise du groupe de cet Investisseur) ou de toute personne mentionnée sous (a), (b) et (c) ci-dessus, ou toute personne détenant des actions ou tous autres intérêts sous ce projet ou ayant un droit au bénéfice des actions ou des intérêts de ce projet;

"Auditeurs" désigne les auditeurs du Groupe tels qu'ils sont nommés de temps à autres;

"Bon Partant" désigne une personne qui:

(a) cesse d'être employée ou engagée par une Société du Groupe pour toute raison:

(i) mort; ou

(ii) maladie permanente ou infirmité physique ou mentale qui la rend incapable de continuer son travail à sa position actuelle comportant les tâches y afférentes, tel que certifié par un médecin généraliste, ou tout autre spécialiste, désigné ou approuvé par le Comité de Rémunération; ou

(iii) part à la retraite au moment ou après le nombre normal d'années pour partir à la retraite dans le Groupe de Société concerné tel que prévu par le Comité de Rémunération de temps à autres; ou

(b) cesse d'être employé ou engagé par le Groupe de Société pour toute raison mais est désigné dans la Notice de Transfert Obligatoire comme un Bon Partant;

"Centre d'Echange d'Investissement Reconnu" a la définition qui lui est donné à la section 285 FSMA ou désigne la Bourse d'Athènes ou le Marché Alternatif opéré par la Bourse d'Athènes;

"CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.356;

"CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.272;

"Comité de Rémunération" désigne le comité de rémunération du Groupe;

"Cotation" désigne:

(a) l'admission des actions de CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l. (ou toute nouvelle société holding de CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l.) à la liste officielle tenue par la FSA (conformément aux Règles de Cotation) et l'admission de toute action de CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l. (ou toute nouvelle société holding de CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l.) à la cote sur le LSE pour les titres listés (conformément aux standards d'admission et de révélation de LSE, en vigueur à l'heure actuelle); ou

(b) l'admission équivalente à la cote ou une autorisation de traiter sur tout autre Centre d'Echange d'Investissement Reconnu, ou tout autre bourse internationale tel que désigné par les Investisseurs Majoritaires, devenant en vigueur concernant toute action de CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l. (ou toute nouvelle société holding de CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l.);

"Date de Cessation" désigne, en relation avec un Partant,

(a) lorsqu'un règlement est fait à la place d'une notice, la date à laquelle ce règlement est effectué;

(b) (dans les circonstances où (a) ne s'applique pas), lorsque le contrat de travail ou de services se termine par une notice donnée par le Partant ou par la Société du Groupe concernée, la date à laquelle cette notice expire;

(c) si le Partant meurt, la date de sa mort ou de la certification de sa mort (si la date de sa mort est inconnue); et  
(d) dans toute autre circonstance, la date à laquelle le Partant cesse d'être employé (ou nommé comme directeur) d'une Société du Groupe;

"Date de Commencement" désigne au sujet de chaque Partant, la date à laquelle il a souscrit et ont été émises les Parts Sociales;

"Expert Indépendant" désigne un expert en évaluation (agissant comme un expert et non comme un arbitre) désigné par le conseil de gérance de la Société (avec un Accord de l'Investisseur) ou, dans le cas d'un désaccord quant à sa nomination, il sera nommé à la demande du conseil de gérance de la Société par l'institut des comptables d'Angleterre et du Pays de Galles;

"FSA" désigne l'autorité de régulation du Royaume-Uni agissant en sa capacité d'autorité compétente pour les besoins de la Partie VI de la FSMA;

"FSMA" désigne le Financial Services and Markets Act 2000 adopté par le Parlement Britannique en date du 14 juin 2000;

"Gage" désigne toute hypothèque, charge, nantissement, gage, privilège, option, restriction, droit de refus, droit de préemption, intérêt des tiers ou droit des tiers, tout autre gage ou sûreté de toute nature, ou un autre type de contrat ou arrangement ayant un effet semblable;

"Groupe" (sauf lorsqu'il est expressément défini autrement) désigne CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l. et ses entreprises filiales pour le moment et toute nouvelle société holding de CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l. et "membre du Groupe" et "Société du Groupe" est à comprendre de façon semblable;

"Investisseurs" désigne CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l. ou toute filiale auquel il transfère ou a transféré ses Parts Sociales de Catégorie B, et "Investisseur" est à comprendre de façon semblable;

"Investisseurs Majoritaires" désigne les personnes qui détiennent plus de 50 pour cent des Parts Sociales de Catégorie B actuellement émises;

"Liquidation" désigne une distribution de tous ou substantiellement tous les actifs du Groupe suivant une liquidation ou dissolution de CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l. (ou toute nouvelle société holding);

"LSE" désigne le London Stock Exchange plc;

"Mauvais Partant" désigne une personne qui n'est pas un Bon Partant ou un Très Mauvais Partant;

"Part Acquise" désigne au sujet d'un Bon Partant le pourcentage de Parts Sociales Obligatoirement Transférables qu'un Bon Partant peut conserver si sa Date de Cessation arrive après la date de souscription des Parts Sociales de Catégorie A, qui sera calculé sur une base journalière (prenant une année de 365 jours) de zéro (0) pour cent à la Date de Commencement augmentant d'une façon linéaire à cent (100) pour cent si la Date de Cessation arrive 5 ans après la Date de Commencement;

"Part Non Acquise" désigne concernant un Bon Partant, 100% moins la Part Etablie du Bon Partant;

"Parts Sociales Obligatoirement Transférables" désigne toutes les Parts Sociales de Catégorie A détenues par le Cédant Obligatoire lors de la Date de Cessation et tout autre actions dans le Groupe détenue par le Cédant Obligatoire de temps à autres, si part suite de la détention de Parts Sociales de Catégorie A ou suite à l'exercice de tout droit ou toute option ou autre, indépendamment du fait que ces parts sociales étaient émises au jour de la Date de Cessation;

"Prix d'Émission" désigne le total du montant payé (ou crédité comme payé) concernant la valeur nominale, ainsi que tout montant crédité au compte de prime d'émission, concernant la Part Sociale concernée dans le capital social de la Société;

"Règles de Cotation" désigne les règles prises par la FSA conformément à l'article 73A de FSMA, étant en vigueur actuellement;

"Sortie" désigne l'accomplissement d'une Vente, d'une Cotation; ou d'une Liquidation;

"Taux de la Banque Européenne" désigne le taux moyen d'intérêt pour tout dépôt publié par la Banque Centrale Européenne sur son site internet pour la période entre la Date de Commencement du Partant et la Date de Cessation du Partant;

"Transférer" signifie, concernant toute Part Sociale ou tout intérêt légal ou économique dans toute Part Sociale, de (i) vendre, céder, transférer ou de se débarrasser; (ii) créer ou laisser subsister tout Gage; (iii) diriger (au moyen de renonciation ou autre) qu'une autre personne doive, ou céder tout droit, de la recevoir; (iv) l'entrée dans tout contrat au sujet des droits de vote ou tout autre droit attaché aux Parts Sociales; ou (v) accepter, avec ou sans condition préalable ou suspensive, de faire toute action précitée et un "Transfert" devra être entendu de la même façon;

"Très Mauvais Partant" désigne un Partant que cesse d'être employé ou engagé par une Société du Groupe dans des circonstances qui permettraient au Groupe de Sociétés de renvoyer cette personne sans préavis ni compensation;

"Trust d'Employé" désigne tout trust établi par CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l. ou tout membre du Groupe qui détient des Parts Sociales dans la Société pour le bénéfice d'employés de bonne foi du Groupe;

"Valeur de Marché" désigne, par rapport à la Part Sociale ou aux Parts Sociales concernées du capital social de la Société, le prix que les Auditeurs agissant en tant qu'experts et non arbitres (ou, si les Auditeurs ne souhaitent ou ne peuvent pas agir ou le conseil de gérance de la Société détermine qu'il n'est pas approprié pour eux d'agir, l'Expert

Indépendant) déterminent par écrit comme étant en leur opinion la valeur de marché, sur base d'une vente entre un vendeur et un acheteur volontaire aux conditions commerciales normales, et en déterminant cette valeur de marché, les Auditeurs/Expert Indépendant devra(ont) en particulier:

(a) prendre en compte les droits et restrictions attachées aux parts sociales notamment concernant les revenus et le capital et non les restrictions de transfert; et

(b) ne pas prendre en compte le fait que les parts sociales représentent ou non un intérêt minoritaire ou majoritaire; et

"Vente" désigne le transfert (soit au moyen d'une transaction unique ou d'une série de transactions liées) des parts sociales dans CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l. (ou une nouvelle société holding) par une personne ou des personnes (les "Vendeurs Proposés") qui, si ils sont enregistrés, résulterait dans une personne ("Acheteur Proposé") et toute autre personne:

(a) qui est une personne connectée à l'Acheteur Proposé; et

(b) avec qui l'Acheteur Proposé agit de concert (tel que défini dans le Takeover Code),

(ensemble le "Groupe de l'Acheteur Proposé") autre que l'Affilié du Vendeur Proposé, détenant 90 pour cent ou plus des parts sociales de CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l. (ou une nouvelle société holding) actuellement émises.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

#### *Souscription - libération*

Toutes les Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites par CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l., prénommé, et entièrement libérées pour un montant de un million cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-six euros (EUR 1.174.566,-) ainsi qu'une prime d'émission en relation avec les Parts Sociales de Catégorie A d'un montant de deux cent soixante et onze mille cinquante-quatre euros (EUR 271.054,-) par un apport en nature évalué à un million quatre cent quarante-cinq mille six cent vingt euros (EUR 1.445.620,-) consistant en 100.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A émises par CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 132.272 et une créance d'un montant de un million trois cent quarante-cinq mille six cent vingt euros (EUR 1.345.620,-) détenu par l'Associé Unique à l'encontre de CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l..

La valeur totale de l'apport en nature est évalué à un million quatre-cent quarante-cinq mille six cent vingt euros (EUR 1.445.620,-) dont un million cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-six euros (EUR 1.174.566,-) alloué au capital social (deux cent trente-quatre mille neuf cent treize euros (EUR 234.913,-) à la souscription des 234.913 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et neuf cent trente-neuf mille six cent cinquante-trois euros (EUR 939.653,-) à la souscription des 939.653 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B) et les deux cent soixante et onze mille cinquante-quatre euros (EUR 271.054) restant étant alloués au compte de prime d'émission.

La preuve de l'existence de l'apport en nature a été rapportée à la Société par une déclaration de la gérance de CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l. attestant de la valeur de l'apport en nature.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ dix mille euros (EUR 10.000,-).

#### *Assemblée générale de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. David Pearson, directeur, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Christopher Finn, directeur général, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Marlène Metgé, corporate secretary, née le 16 novembre 1974, à Laval, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- CEP III Managing GP Holdings, Ltd une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Caymans, enregistrée auprès du Register of Companies of the Cayman Islands, sous le numéro WK-204438 et ayant son siège social au WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caymans.

2- Le siège social de la Société est établi à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

127509

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fuià, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le -6 OCT. 2008, Relation: EAC/2008/12567. — Reçu sept mille deux cent vingt-huit euros dix cents 1.445.620 € à 0,5% = 7.228,10 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 octobre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008133899/219/935.

(080156341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Ophelius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.882.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 octobre 2008*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 8 octobre 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Joris GOOSSENS, avec adresse au 1 Prinsenmeers, B-9200 DENDERMONDE.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Joris GOOSSENS, avec adresse professionnelle 1 Prinsenmeers, B-9200 DENDERMONDE.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133719/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03843. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Damson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.505.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133982/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05795. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Euroridge Capital Partners Meylan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.093.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133983/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05797. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Montauban S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 84.764.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/10/2008.

CERTIFIE CONFORME

Free Haven Limited / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

F. van Bellingen

Représentant permanent

Référence de publication: 2008133991/2864/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01875. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Winddoors 4 Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.348.

## STATUTS

L'an deux mille huit, le six octobre

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Nusmir Zulic indépendant, né à Tuzla, le 17 septembre 1979, demeurant à L- 4380 Ehlerange, 77, rue d'Esch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet Achat, Vente, Import, Export de produits de menuiserie ainsi que de toutes autres marchandises.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de WINDDOORS 4 LIFE S.à.r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- par Monsieur Zulic Nusmir, préqualifié, cinq cents parts sociales . . . . .	500
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 10.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2008.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 13.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros.

*Gérance*

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Nusmir ZULIC; préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-1941 Luxembourg, 171, rte de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: ZULIC, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 9 octobre 2008, Relation: EAC/2008/12739. — Reçu: soixante-deux euros cinquante cents 12.500,- à. 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 octobre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008133883/207/72.

(080156418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Frabosa Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Frabosa Consulting S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.117.

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "FRABOSA CONSULTING S.A." avec siège à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.117, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juin 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1894 du 1<sup>er</sup> août 2008;

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence Monsieur Johny LOGELIN, employé privé, demeurant à Belvaux. Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Germano LASCHI, informaticien, demeurant à L-2146 Luxembourg, 55, rue de Merl.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentale d'acter:

I.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires.

II.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

III.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Libération du capital social à concurrence de la somme de TROIS MILLE DEUX CENTS EUROS (3.200,- €), suppression des anciennes actions, et création de nouvelles actions.

2.- Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée.

4.- Refonte complète des statuts.

5.- Fixation de l'adresse du siège social; nomination des gérants et détermination de leurs pouvoirs vis à vis des tiers.

6.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide:

- de libérer le capital social à concurrence de la somme en espèces de TROIS MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 3.200,-) pour le porter de son montant actuel de NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 9.300,-) à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

- de supprimer les MILLE ACTIONS (1000) existantes de trente et un euros (EUR 31,-) chacune et de créer CENT (100) ACTIONS NOUVELLES de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) de nominal chacune. Ces actions sont attribuées aux actionnaires actuels au prorata des actions anciennes leur appartenant dans la prédite société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme «FRABOSA CONSULTING S.A.» en société à responsabilité limitée, en continuation de la société sous une autre forme, sans qu'il y ait création d'une société nouvelle et ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, par la transformation de la prédite société anonyme «FRABOSA CONSULTING S.A.».

L'assemblée décide de transformer la société anonyme «FRABOSA CONSULTING S.A.», en société à responsabilité limitée, conformément à l'article trois de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que cette transformation ne doit pas être accompagnée d'un changement des bases essentielles du pacte social. Il y aura attribution des parts sociales de la société à responsabilité limitée aux actionnaires de la société anonyme à la valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) en raison d'une part sociale pour une action de la société anonyme et la nomination d'un gérant pour être en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales et la refonte des statuts.

Comme suite à la transformation de la prédite société anonyme «FRABOSA CONSULTING S.A.», en société à responsabilité limitée décidée ci-avant, les comparants décident de procéder à une refonte des statuts pour leur donner la teneur suivante:



*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner aux statuts la teneur suivante:

**STATUTS**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «FRABOSA CONSULTING S.à r.l.»

**Art. 3.** Le siège social est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet toutes prestations de services de consultance informatique et notamment, localement et internationalement, le pilotage à la gestion de projets informatiques, l'accompagnement et le conseil aux clients sur différents projets, l'analyse des besoins, des problèmes d'implantation, de formation, de maintenance, de support et d'évolution des logiciels.

**Art. 6.** La capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) de nominale chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1.- Monsieur José Luis RODRIGUEZ ANTA, demeurant à B-1200 Bruxelles, 28, avenue du Mistral . . . . .	50
2.- Monsieur Daniel PRIEM, demeurant à B-1070 Bruxelles, 174, av. d'Itterbeek . . . . .	50
Total: CENTS PARTS SOCIALES . . . . .	100

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10.**

a) Si un associé se propose de céder tout ou parti, de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui sa proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté, Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et a tout moment. Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et/ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.  
Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts. Les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide:

a) de fixer l'adresse du siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon

b) de nommer:

- à la fonction de gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur José Luis RODRIGUEZ ANTA, employé administratif, demeurant à B-1200 Bruxelles, 28, avenue du Mistral.

- à la fonction de gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Germano LASCHI, informaticien, demeurant à L-2146 Luxembourg, 55 rue de Merl.

c) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique. Jusqu'à concurrence de la somme de 1.250,- EUR, la société peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire.

#### *Sixième résolution*

Le notaire a procédé en présence des membres du bureau de l'Assemblée à l'annulation du Registre des actionnaires.

Sur demande du notaire, les actionnaires ont indiqué sous leur unique responsabilité qu'il n'existe pas d'actions au porteur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 15.30 heures.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont estimés approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et dressé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire Instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Logelin; Muhovic; Laschi, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2008, Relation: EAC/2008/12028. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008133907/203/170.

(080156801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 74.623.

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES», ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 74.623, a été constituée suivant acte reçu en date du 23 février 2000 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 juin 2000 sous le numéro 439. L'assemblée est composée de l'associé unique, WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. ayant son siège social au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.938,

ici représentée en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 août 2008, par Melle Stéphanie STACCHINI, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

L'associé unique a fixé l'ordre du jour comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) par l'émission de sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de trente euros (EUR 30,-) chacune.

2.- Souscription et libération.

3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts suite aux résolutions qui précèdent.

4.- Divers.

Ces-faits exposés l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) par l'émission de sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de trente euros (EUR 30,-) chacune.

*Seconde résolution*

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite, l'associée unique, Wood, Appleton, Oliver & Co S.A., ayant son siège social au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, représentée par Melle Stacchini prénommée,

a déclaré souscrire aux sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de trente euros (EUR 30,-) et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant total de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

127516

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précédent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 37.500,-) divisé en MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) parts sociales de TRENTE EUROS (EUR 30,-) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. STACCHINI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 août 2008. Relation: LAC/2008/35438. — Reçu cent douze euros cinquante cents à 0,5%: 112,50 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008133909/211/63.

(080156270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Jopaco Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 26.637.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JOPACO HOLDINGS S.A., Société Anonyme*

*SOFINEX S.A., Société Anonyme*

*Signature*

Référence de publication: 2008134054/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06902. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Hyberequity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.022.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 août 2008*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur HEITZ Jean-Marc sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

*Pour extrait sincère et conforme*

*HYBEREQUITY S.A.*

*Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008133735/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06379. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Dream Bike Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 86.067.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 octobre 2008.  
2M CONSULTANT SARL  
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette  
*Cabinet comptable et fiscal*  
Signature

Référence de publication: 2008134067/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**JACOB Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 38, rue de Hesperange.  
R.C.S. Luxembourg B 66.355.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 octobre 2008.  
2M CONSULTANT SARL  
13, rue Bolivar, L-4037, Esch/Alzette  
*Cabinet comptable et fiscal*  
Signature

Référence de publication: 2008134066/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Mazzoni Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 23, rue Boltgen.  
R.C.S. Luxembourg B 59.682.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 octobre 2008.  
2M CONSULTANT SARL  
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette  
*Cabinet comptable et fiscal*  
Signature

Référence de publication: 2008134064/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03363. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Amethyst Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 85.521.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand eight, on the third day of September.  
Before Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

The company Hollming Ltd, with registered office in Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland, duly represented here by Mr Jorma HOVI, managing director of the company, residing in Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland and Mr Panu HELAMAA, legal advisor and holder of procuration of the company, professionally residing in Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland.

Which appearing company has requested the executive notary to place on record as follows:

I. That there exists a public limited company ( société anonyme) under the name «AMETHYST MARITIME S.A.», with registered office in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, incorporated according to a deed drawn up on 21 December 2001 by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, and published in the official journal Mémorial Recueil Spécial C number 661 dated 29 April 2002,

II. That the corporate capital subscribed and paid up in cash to the extent of twenty-five percent (25%) is set at thirty one thousand Euros (31.000.- €), represented by three hundred and ten shares (310) with a par value of one hundred Euros (100.- €).

III. That the undersigned has subsequently become the owner of all the corporate shares.

IV. That in the capacity of sole shareholder, the undersigned expressly declares to dissolve and liquidate the company as from the present day, as the company has ceased all activities.

V. That the undersigned is perfectly aware of the financial situation and of the articles of incorporation of the company.

VI. That the undersigned, as sole shareholder, considering itself as the liquidator, declares having paid or credited all the liabilities of the company and that it shall be personally liable for any debts of the company, and for all its commitments, even if they were to be unknown on the present day.

VII. That the undersigned expressly grants discharge to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mission until the date of the notarial instrument.

VIII. That the undersigned hands over personally to the public notary with the shareholders' register of the company for destruction.

IX. That, therefore, the liquidation of the company is completed.

X. That the records and documents of the company will be kept for a term of five (5) years at the former registered office of the company at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

*Assessment of the costs*

The amount of the costs, expenses, and charges in any form, which fall to the company or are charged to it on the grounds of the present deed, amount to the sum of eight hundred € (EUR 800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois septembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

La société Hollming Ltd, avec siège social à Hollmingintie 3, FIN-26101 Rauma, Finland, ici dûment représentée par Monsieur Jorma HOVI, administrateur-délégué de la société, demeurant professionnellement à Hollmingintie 3, FIN-2 6101 Rauma, Finland et Monsieur Panu HELAMAA, juriste et porteur de procuration de la société, demeurant professionnellement à Hollmingintie 3, FIN-2 6101 Rauma, Finland.

Laquelle société représentée comme il vient d'être dit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «AMETHYST MARITIME S.A.», avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée par un acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C, numéro 661 du 29 avril 2002,

II. Que le capital social souscrit et libéré à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) est fixé à trente et un mille Euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- €).

III. Que la soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, la soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que la soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que la soussignée, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que la soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que la soussignée remet au notaire le livre des actionnaires de la société pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège social de la société, à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, en raison du présent acte, s'élève à la somme de huit cents € (EUR 800,-).

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: HOVI; HELAMAA, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11398. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008133375/203/89.

(080155991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

#### **Jopaco Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 26.637.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JOPACO HOLDINGS S.A., Société Anonyme*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008134056/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06901. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080156876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

#### **Opera - Participations 2, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.610.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53190 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2008133872/211/11.

(080156484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Nueva Villa Romana, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 63.404.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 octobre 2008.  
2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2008134069/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**GERES Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.472.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008134062/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06969. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**MSD Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.178.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marnik DEMETS, managing director, né à Renaix (Belgique) le 11 octobre 1973, demeurant à B-7912 Frasnes-lez-Anvaing, Grand Canton, 12,

détenteur de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales.

2.- La société à responsabilité limitée "LUXFIDUCIA, S.à r.l.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.529,

détentriche d'une (1) part sociale,

ici représentée par Monsieur Marnik DEMETS, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 août 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "MSD CAPITAL, S. à r.l." (numéro d'identité 2005 24 28 867), avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 111.178, constituée sous la dénomination de " MSD FINANCE, S. à r.l. " suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 185 du 26 janvier 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire André SCHWACHTGEN, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2134 du 15 novembre 2006, ledit acte contenant changement de la dénomination sociale en "MSD CAPITAL, S. à r.l.",

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:



### I.- Cession de parts sociales

La société à responsabilité limitée "LUXFIDUCIA, S.à r.l.", préqualifiée sub 2.-, représentée comme dit ci-dessus, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, une (1) part sociale qu'elle détient dans la prédite société "MSD CAPITAL, S. à r.l.", à Monsieur Axel DE POTTER, employé privé, né à Renaix (Belgique) le 27 août 1973, demeurant à B-9700 Oudenaarde, Berchemweg, 32, ici représenté par et pour lequel accepte, Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 août 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Monsieur Marnik DEMETS, préqualifié, donne son consentement à la présente cession.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

Après la prédite cession, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Marnik DEMETS, préqualifié, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	499
2) Monsieur Axel DE POTTER, préqualifié, une part sociale . . . . .	1
Total : cinq cents parts sociales . . . . .	500

### II.- Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Messieurs Marnik DEMETS et Axel DE POTTER, ce dernier représenté comme dit ci-dessus, seuls associés de la société "MSD CAPITAL, S.à r.l.", ont pris la résolution unique suivante:

#### Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante :

" **Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Windhof (Koerich)."

#### Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850,-).

DONT ACTE.

Fait et passé à Bascharage en l'étude.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

(s) DEMETS, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, Relation: CAP/2008/3024. - Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 octobre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008132468/236/66.

(080154793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

### Jopaco Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 26.637.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JOPACO HOLDINGS S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008134050/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06903. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Charterhouse CP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.488.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eight, on the eleventh of August.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appears:

Charterhouse CP1 S.à r.l. (under liquidation), a private limited liability company, with registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.478,

here represented by Mr Conrado Vanden Berghe, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy established on August 11, 2008,

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Charterhouse CP2 S.à r.l." (under liquidation) (the "Company"), with registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.488, incorporated pursuant to a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on February 13, 2006, published in the Mémorial C n° 985 of May 19, 2006 and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the same notary of June 26, 2008, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. Pursuant to an extraordinary shareholder meeting dated June 26, 2008, it was resolved to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to approve the liquidation accounts as well as the liquidator's and the liquidation auditor's reports.

V. The sole shareholder resolves to grant discharge to the liquidator and to the liquidation auditor for the exercise of their respective mandates.

VI. The sole shareholder resolves to deposit and keep the books of the Company at the address of its present registered office for a period of five (5) years as from the date hereof.

VII. The sole shareholder resolves to consign the funds, which could not be distributed to creditors or shareholders on the Company's existing bank account.

VIII. The sole shareholder resolves to close the liquidation of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof

The present notarised deed was drawn up in Luxembourg.

On the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Charterhouse CP1 S.à r.l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée, avec siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.478,

ici représentée par Monsieur Conrado vanden Berghe, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 11 août 2008,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Charterhouse CP2 S.à r.l." (en liquidation) (la "Société"), avec siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.488, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 février 2006 publié au Mémorial C n° 985 du 19 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 26 juin 2008, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Suite à une assemblée générale extraordinaire des associés du 26 Juin 2008, il a été décidé de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation.

IV. L'associé unique décide d'approuver les comptes de liquidation ainsi que les rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation.

V. L'associé unique décide de donner décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif.

VI. L'associé unique décide de déposer et de conserver les documents sociaux de la Société à l'adresse de son siège social actuel pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de la présente.

VII. L'associé unique décide de consigner les sommes et valeurs revenant aux créanciers et aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite sur le compte en banque actuel de la Société.

VIII. L'associé unique décide de clôturer la liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal.

Fait et passé à Luxembourg

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

signé : C. VANDEN BERGHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, Relation: LAC/2008/34549. - Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131345/242/97.

(080153764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

---

**Walulux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 25.251.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52952 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008133623/211/11.

(080156437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**MSD Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 109.265.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée "NACAZOE, S.à r.l.", avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.038,

détentrice de cinquante (50) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Marnik DEMETS, managing director, demeurant à Frasnes-lez-Anvaing (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> août 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

2) La société à responsabilité limitée "MSD CAPITAL, S.à r.l." (anciennement "MSD FINANCE, S.à r.l."), avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 111.178,

détentrice de cinquante (50) parts sociales,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Marnik DEMETS, préqualifié.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seules associées de la société à responsabilité limitée "MSD PARTNERS, S.à r.l." (numéro d'identité 2005 24 17 571), avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 109.265, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C, numéro 1190 du 11 novembre 2005,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

*Résolution*

Les associées décident de transférer le siège social de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante :

" **Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Windhof (Koerich)."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

DONT ACTE.

Fait et passé à Bascharage, en l'étude.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

(s) DEMETS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, CAP/2008/3023. - Reçu 12,- euros.

*Le Receveur (signé):* NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 octobre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008132469/236/45.

(080154772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

---

**Société Civile Immobilière Bram - Concorde, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg E 1.105.

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean BRAM, industriel, demeurant à Senningen (Luxembourg);

2.- Madame Marianne PETERS, sans état particulier, épouse de Monsieur Jean BRAM, demeurant à Senningen (Luxembourg);

3.- Monsieur Romain KOSTER, directeur, demeurant à Luxembourg;

4.- Madame Claire BRAM, sans état particulier, épouse de Monsieur Romain KOSTER, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, tous ici personnellement présents, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

#### *Exposé préliminaire*

1.- Qu'ils sont les quatre (4) seuls et uniques associés de la société "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BRAM - CONCORDE", une société civile immobilière, établie et ayant son siège social au 80 route de Longwy, L-8060 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé en date du 17 octobre 1985, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 10 décembre 1985 sous le numéro 364 (ci-après: "la Société").

2.- Que les statuts de la Société n'ont subi aucune modification depuis son acte de constitution.

3.- Que les deux cent une (201) parts d'intérêt représentant l'intégralité du capital social de la Société se répartissent à ce jour entre les associés de la manière suivante: (i) Monsieur Jean BRAM, à raison de soixante-seize (76) parts d'intérêt, (ii) Madame Marianne PETERS, épouse de Monsieur Jean BRAM, à raison de soixante-quinze (75) parts d'intérêt, (iii) Monsieur Romain KOSTER, à raison de vingt-cinq (25) parts d'intérêt et (iv) Madame Claire BRAM, épouse de Monsieur Romain KOSTER, à raison de vingt-cinq (25) parts d'intérêt, toutes ces deux cent une (201) parts d'intérêt se trouvant intégralement libérées.

Ceci exposé, les associés prémentionnés, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de proroger la durée de la Société, initialement constituée pour une durée de trente ans, devant donc se terminer en deux mille quinze (2015), jusqu'au 31 décembre 2060 (trente et un décembre deux mille soixante).

Suite à cette prorogation, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier en conséquence l'article TROIS (3) des statuts de la Société, de sorte que cet article TROIS (3) se lise désormais de la manière suivante:

**Art. 3.** "La durée de la société est prorogée jusqu'au 31 décembre 2060. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale des associés. Elle pourra également prendre des engagements pour une durée excédant son terme."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de convertir la devise d'expression du capital social, de même que la comptabilité de la Société du francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel d'un montant de DEUX CENT UN MILLIONS DE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (201.000.000,- LUF) au taux de conversion d'un EURO (1,- EUR) = quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF), en capital d'un montant de QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE-NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (4.982.659,84 EUR).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT QUARANTE EUROS et SEIZE CENTS (42.340,16 EUR) afin de le porter de son montant actuel après conversion de QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE-NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (4.982.659,84 EUR) à un montant de CINQ MILLIONS VINGT-CINQ MILLE EUROS (5.025.000,- EUR), sans cependant créer ni émettre des parts d'intérêt nouvelles supplémentaires.

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE que l'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée par incorporation au capital social d'une partie des réserves disponibles à due concurrence.

La preuve de l'existence desdites réserves disponibles a été rapportée au notaire soussigné sur présentation des documents comptables de la Société.

En conséquence directe de cette augmentation de capital les deux cent une (201) parts d'intérêt auront désormais une valeur nominale de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,- EUR) chacune, ce qui fait un capital social d'un montant de CINQ MILLIONS VINGT-CINQ MILLE EUROS (5.025.000,- EUR).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de donner plein pouvoir à la gérance de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et notamment pour convertir tous les livres et documents de la Société de FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF) en EUROS (EUR).

#### *Cinquième résolution*

Afin de refléter ladite conversion du capital social en euros suivie d'une augmentation de capital, l'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de modifier en conséquence l'article CINQ (5) des statuts de la Société, lequel article CINQ (5) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5.** "Le capital social de la société est fixé à CINQ MILLIONS VINGT-CINQ MILLE EUROS (5.025.000,- EUR) et se trouve réparti en deux cent une (201) parts d'intérêt d'une valeur nominale de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,- EUR) chacune.

Les deux cent une (201) parts d'intérêts se répartissent entre les associés ci-après comme suit :

- 1.- Monsieur Jean BRAM, industriel, demeurant à Senningen (Luxembourg),  
soixante-seize (76) parts d'intérêt;
  - 2.- Madame Marianne PETERS, sans état particulier, épouse de Monsieur Jean BRAM, demeurant à Senningen (Luxembourg),  
soixante-quinze (75) parts d'intérêt;
  - 3.- Monsieur Romain KOSTER, directeur, demeurant à Luxembourg;  
vingt-cinq (25) parts d'intérêt;
  - 4.- Madame Claire BRAM, sans état particulier, épouse de Monsieur Romain KOSTER, demeurant à Luxembourg.  
vingt-cinq (25) parts d'intérêt.
- Toutes les parts d'intérêt sont intégralement libérées."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société concernant son siège social, de sorte que cet article QUATRE (4) se lise dorénavant comme suit:

**Art. 4.** "Le siège social est établi à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg."

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de modifier le deuxième alinéa de l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société, afin de donner à cet alinéa la nouvelle teneur suivante:

**Art. 14. (deuxième alinéa)** "Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants, quand ceux-ci le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un dixième (1/10<sup>e</sup>) du capital social."

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payé par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimé à environ mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé : J. BRAM, M. PETERS, R. KOSTER, C. BRAM, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2008, Relation: EAC/2008/12411. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008134577/239/104.

(080156888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

#### **Brambachlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.270.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2008134284/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05282. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**European Assets Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.174.

La bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008134268/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05810. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Capital International Nippon Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.581.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Capital International Nippon Fund Management Company S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed of notary Maître Edmond Schroeder, notary residing then in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg on 20 April 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 379 on 22 May 2001, the articles of incorporation of which (the "Articles of Incorporation") have been last amended by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg on 23 December 2003 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 81.581.

The extraordinary general meeting is declared open at 5.40 p.m. and was presided by M<sup>e</sup> Rodrigo DELCOURT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, appointed as chairman (the "Chairman"),

who appointed as secretary M<sup>e</sup> Guillaume GELLE, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Emmanuel GUTTON, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The proxies of the Shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the Shareholders present, the proxies of the Shareholders represented, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) The attendance list of the meeting shows that out of one thousand five hundred (1,500) shares representing the entire corporate capital of the Company, all shares are represented at the present extraordinary general meeting of Shareholders. The entire corporate capital of the Company being represented at the present meeting and all the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the Agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iii) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda (the "Agenda"):

127528

*Agenda*

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
2. To appoint the liquidator of the Company.
3. To determine the powers to be given to the liquidator of the Company and its remuneration.
4. Miscellaneous.

After this has been set forth by the Chairman and acknowledged by the persons attending the meeting, the meeting proceeded to the Agenda.

The meeting having considered the Agenda, the following resolutions have been adopted each time by unanimous vote:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVED TO dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholders RESOLVED TO appoint Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., with its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 29.923, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

*Third resolution*

The Shareholders RESOLVED THAT, in performing its duties in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "1915 Law"):

- \* the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation;
- \* the Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant;
- \* the Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition;
- \* the Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the 1915 Law, redeem shares issued by the Company;
- \* the Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholders;
- \* the Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of its powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions; and
- \* the Liquidator may validly bind the Company towards third parties without any limitation by its sole signature for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders RESOLVED TO approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 5.45 p.m.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente septembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les "Actionnaires") de la société Capital International Nippon Fund Management Company S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 avril 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N<sup>o</sup> 379 en date du 22 mai 2001, dont les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 décembre 2003 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 81.581.



L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.40 heures sous la présidence de M<sup>e</sup> Rodrigo DELCOURT, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, nommé comme président (le "Président"),

qui désigne comme secrétaire M<sup>e</sup> Guillaume GELLE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur M<sup>e</sup> Emmanuel GUTTON avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

(i) Les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné qui demeurera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

(ii) Il ressort de la liste de présence dressée que sur les mille cinq cents (1.500) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, la totalité des actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée et les Actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'Ordre du Jour avant la tenue de la présente assemblée, aucune notice de convocation n'était nécessaire.

(iii) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant (l'"Ordre du Jour"):

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur de la Société et de sa rémunération.
4. Divers.

Après que ceci a été déclaré par le Président et accepté par les personnes assistant à l'assemblée, l'assemblée procède à l'examen de son Ordre du Jour.

L'assemblée ayant considéré son Ordre du Jour, les résolutions suivantes ont été adoptées à chaque fois à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires DECIDENT de dissoudre et placer la Société en liquidation, avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires DECIDENT de nommer Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 29.923, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur")

#### *Troisième résolution*

Les Actionnaires DECIDENT que, en exerçant ses fonctions conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"):

- \* le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question;
- \* le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur;
- \* le Liquidateur pourra renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il pourra accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition;
- \* le Liquidateur pourra, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société;
- \* le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation;
- \* Le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixera, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers;
- \* le Liquidateur pourra valablement et sans limitation engager la Société envers des tiers par sa seule signature, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Actionnaires DECIDENT D'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.45 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: R. DELCOURT, G. GELLE, E. GUTTON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008, LAC/2008/40155. - Reçu douze Euros (EUR 12,-) euros.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008134570/220/152.

(080157104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

**Capital International Absolute Income Grower Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.035.

In the year two thousand eight, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Gerard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Capital International Absolute Income Grower Fund Management Company S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed of notary Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 24 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1113 on 25 October 2003, the articles of incorporation of which (the "Articles of Incorporation") have been last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch on 26 January 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 96.035.

The extraordinary general meeting is declared open at 5.55 p.m. and was presided by Me Emmanuel GUTTON, lawyer, residing professionally in Luxembourg, appointed as chairman (the "Chairman"),

who appointed as secretary Me Guillaume GELLE lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Ms Mara MARANGELLI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The proxies of the Shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the Shareholders present, the proxies of the Shareholders represented, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) The attendance list of the meeting shows that out of one hundred sixty-five (165) shares representing the entire corporate capital of the Company, all shares are represented at the present extraordinary general meeting of Shareholders. The entire corporate capital of the Company being represented at the present meeting and all the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the Agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iii) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
2. To appoint the liquidator of the Company.
3. To determine the powers to be given to the liquidator of the Company and its remuneration.
4. Miscellaneous.

After this has been set forth by the Chairman and acknowledged by the persons attending the meeting, the meeting proceeded to the Agenda.

The meeting having considered the Agenda, the following resolutions have been adopted each time by unanimous vote:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVED TO dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

127531

*Second resolution*

The Shareholders RESOLVED TO appoint BDO Compagnie Fiduciaire S.A., with its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 71.178, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

*Third resolution*

The Shareholders RESOLVED THAT, in performing its duties in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "1915 Law"):

- the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation;
- the Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant;
- the Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition;
- the Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the 1915 Law, redeem shares issued by the Company;
- the Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholders;
- the Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of its powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions; and
- the Liquidator may validly bind the Company towards third parties without any limitation by its sole signature for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders RESOLVED TO approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100,-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 6.00 p.m.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente septembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les "Actionnaires") de la société Capital International Absolute Income Grower Fund Management Company S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6 Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 24 septembre 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1113 en date du 25 octobre 2003, dont les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, le 26 janvier 2006 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 96.035.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.55 heures sous la présidence de Me Emmanuel GUTTON, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, nommé comme président (le "Président"),

qui désigne comme secrétaire Me Guillaume GELLE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Madame Mara MARANGELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

(i) Les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné qui demeurera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

(ii) Il ressort de la liste de présence dressée que sur les cent soixante cinq (165) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, la totalité des actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée et les Actionnaires

présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'Ordre du Jour avant la tenue de la présente assemblée, aucune notice de convocation n'était nécessaire.

(iii) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant ("Ordre du Jour"):

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur de la Société et de sa rémunération.
4. Divers.

Après que ceci a été déclaré par le Président et accepté par les personnes assistant à l'assemblée, l'assemblée procède à l'examen de son Ordre du Jour.

L'assemblée ayant considéré son Ordre du Jour, les résolutions suivantes ont été adoptées à chaque fois à l'unanimité:

*Première résolution*

Les Actionnaires DECIDENT DE dissoudre et placer la Société en liquidation, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Les Actionnaires DECIDENT DE nommer BDO Compagnie Fiduciaire S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 71.178, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

*Troisième résolution*

Les Actionnaires DECIDENT QUE, en exerçant ses fonctions conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"):

- le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question;
- le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur;
- le Liquidateur pourra renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il pourra accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition;
- le Liquidateur pourra, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société;
- le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation;
- Le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixera, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers;
- le Liquidateur pourra valablement et sans limitation engager la Société envers des tiers par sa seule signature, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Actionnaires DECIDENT D'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: E. GUTTON, G. GELLE, M. MARANGELLI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008, LAC/2008/40156. - Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008134571/220/150.

(080157096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

**Capital International Kokusai VA Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.927.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of September.

Before Maître Gerard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Capital International Kokusai VA Management Company S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed of notary Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch, dated 29 August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1.406 on 27th September 2002, the articles of incorporation of which (the "Articles of Incorporation") have been last amended by a deed of Maître Paul Decker, notary residing then in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 December 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations No. 122 of 30 January 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 88.927.

The extraordinary general meeting is declared open at 4.45 p.m. and was presided by M<sup>e</sup> Rodrigo DELCOURT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, appointed as chairman (the "Chairman"),

who appointed as secretary M<sup>e</sup> Guillaume GELLE, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer M<sup>e</sup> Emmanuel GUTTON, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The proxies of the Shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the Shareholders present, the proxies of the Shareholders represented, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) The attendance list of the meeting shows that out of one thousand two hundred forty (1240) shares representing the entire corporate capital of the Company, all shares are represented at the present extraordinary general meeting of Shareholders. The entire corporate capital of the Company being represented at the present meeting and all the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the Agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iii) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred three thousand five hundred dollars (USD 103,500.-) so as to raise it from its current amount of one hundred twenty-four thousand dollars (USD 124,000.-) divided into one thousand two hundred forty (1,240) shares, each share with a nominal value of one hundred dollars (USD 100.-) to two hundred twenty-seven thousand five hundred (USD 227,500.-) divided into two thousand two hundred seventy-five (2,275) shares, each share with a nominal value of one hundred dollars (USD 100.-).

2. To issue one thousand thirty-five (1,035) new shares so as to raise the number of shares from one thousand two hundred forty (1,240) shares to two thousand two hundred seventy-five (2,275) shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To have all one thousand thirty-five (1,035) new shares with a nominal value of one hundred dollars (USD 100.-) subscribed by Capital International, Inc., a company existing under the laws of the State of California (United States of America), with its registered office at 11100 Santa Monica Boulevard, 15th Floor, Los Angeles, California, CA 90025-3384, United States of America, subject to the waiver by Capital Group International, Inc., a company existing under the laws of the State of California (United States of America), with its registered office at 333, South Hope Street, Los Angeles, California, CA 90071-1447, United States of America of its preferential subscription right with respect to such shares and to have payment in full of each of these shares by a contribution in cash in aggregate amount of one hundred three thousand five hundred dollars (USD 103,500.-).

4. To amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the Agenda.

5. To authorise any employee of Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

After this has been set forth by the Chairman and acknowledged by the persons attending the meeting, the meeting proceeded to the Agenda.

The meeting having considered the Agenda, the following resolutions have been adopted each time by unanimous vote:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVED TO increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred three thousand five hundred US dollars (USD 103,500.-) so as to raise it from its current amount of one hundred twenty-four thousand US dollars (USD 124,000.-) divided into one thousand two hundred forty (1,240) shares, each share with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-) to two hundred twenty-seven thousand five hundred US dollars (USD 227,500.-) divided into two thousand two hundred seventy-five (2,275) shares, each share with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-).

*Second resolution*

The Shareholders RESOLVED TO issue one thousand thirty-five (1,035) new shares so as to raise the number of shares from one thousand two hundred forty (1,240) shares to two thousand two hundred seventy-five (2,275) shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Third resolution*

The Shareholders RESOLVED TO acknowledge that Capital Group International, Inc., a company existing under the laws of the State of California (United States of America), above mentioned, has waived its preferential subscription right and RESOLVED TO accept the subscription by Capital International, Inc., a company existing under the laws of the State of California (United States of America), above mentioned to all one thousand thirty-five (1,035) new shares with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-).

Thereupon, Capital International, Inc., above mentioned, represented by M<sup>e</sup> Emmanuel GUTTON, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 22 September 2008, declared to subscribe to one thousand thirty-five (1,035) new shares with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-) each and to entirely pay-up in cash each share being in aggregate amount of one hundred three thousand five hundred US dollars (USD 103,500.-), proof of which has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholders RESOLVED TO amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

"The corporate capital is set at two hundred twenty-seven thousand and five hundred United States Dollars (USD 227,500) consisting of two thousand two hundred seventy-five (2,275) shares in registered form with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share."

*Fifth resolution*

The Shareholders RESOLVED TO authorise any employee of Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was then adjourned at 4.55 p.m..

For the purpose of the registration, the amount of USD 103,500.- is valued at EUR 71,969.-.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand six hundred (EUR 1,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by French translation. Upon request of the same between the English version and the French text, the English will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the date named on the beginning.

The document having been read to the members of the board of the meeting, the proxyholders, they signed together with the undersigned notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente septembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les "Actionnaires") de la société Capital International Kokusai VA Management Company, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue Maître Henri Hellinckx, notaire laors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 août 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N<sup>o</sup> 1406 en date du 27 septembre 2002. Les statuts de

la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 décembre 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 122 du 30 janvier 2004 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 88.927.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.45 heures sous la présidence de M<sup>e</sup> Rodrigo DELCOURT, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, nommé comme président (le "Président"),

qui désigne comme secrétaire M<sup>e</sup> Guillaume GELLE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur M<sup>e</sup> Emmanuel GUTTON avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

(i) Les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné qui demeurera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

(ii) Il ressort de la liste de présence dressée que sur les 1.240 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, la totalité des actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée et les Actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'Ordre du Jour avant la tenue de la présente assemblée, aucune notice de convocation n'était nécessaire.

(iii) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant ("Ordre du Jour"):

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de cent trois mille cinq cents dollars (103.500,- USD) de manière à porter le capital de son montant actuel de cent vingt-quatre mille dollars (124.000,- USD) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions, ayant une valeur nominale de cent dollars (100,- USD) chacune, à deux cent vingt-sept mille cinq cents dollars (227.500,- USD) divisé en deux mille deux cent soixante-quinze (2.275) actions, chacune avec une valeur nominale de cent dollars (100,- USD).

2. Émission de mille trente-cinq (1.035) nouvelles actions, de manière à porter le nombre d'actions de mille deux cent quarante (1.240) actions à deux mille deux cent soixante-quinze (2.275) actions, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des Actionnaires de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de toutes les mille trente-cinq (1.035) nouvelles actions par Capital International, Inc., une société existant sous les lois de l'État de Californie (États-Unis) et ayant son siège social à 11100 Santa Monica Boulevard, 15th Floor, Los Angeles, Californie, CA 90025-3384, États-Unis, sous réserve de la renonciation par Capital Group International, Inc., une société existant sous les lois de l'État de Californie (États-Unis) et ayant son siège social à 333, South Hope Street, Los Angeles, Californie, CA 90071-1447, États-Unis à son droit préférentiel de souscription portant sur de telles actions et acceptation du paiement en espèce pour l'émission de telles nouvelles actions d'une valeur globale de cent trois mille cinq cents dollars (103.500,- USD).

4. Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions adoptées sur base des points 1 à 3 du présent Agenda.

5. Autorisation donnée à tout employé de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. pour enregistrer l'augmentation de capital dans le registre de la Société et accomplir toute formalité nécessaire en lien avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et le Mémorial C.

Après que ceci a été déclaré par le Président et accepté par les personnes assistant à l'assemblée, l'assemblée procède à l'examen de son Ordre du Jour.

L'assemblée ayant considéré son Ordre du Jour, les résolutions suivantes ont été adoptées à chaque fois à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires DECIDENT d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent trois mille cinq cents US dollars (103.500,- USD) de manière à porter le capital de son montant actuel de cent vingt-quatre mille US dollars (124.000,- USD) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions, ayant une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune, à deux cent vingt-sept mille cinq cents US dollars (227.500,- USD) divisé en deux mille deux cent soixante-quinze (2.275) actions, chacune avec une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD).

#### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires DECIDENT d'émettre mille trente-cinq (1.035) nouvelles actions, de manière à porter le nombre d'actions de mille deux cent quarante (1.240) actions à deux mille deux cent soixante-quinze (2.275) actions, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des Actionnaires de procéder à l'augmentation de capital proposée.

*Troisième résolution*

Les Actionnaires DECIDENT DE prendre note que Capital Group International, Inc., une société existant sous les lois de l'Etat de Californie, (Etats-Unis), mentionnée ci-dessus a renoncé à son droit préférentiel de souscription, et DECIDENT d'accepter la souscription par Capital International, Inc., une société existant sous les lois de l'Etat de Californie, (Etats-Unis) mentionnée ci-dessus de la totalité des mille trente-cinq (1.035) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD).

A la suite de quoi, Capital International, Inc., mentionnée ci-dessus, représentée par M<sup>e</sup> Emmanuel GUTTON, pré-nommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 septembre 2008, déclare souscrire mille trente-cinq (1.035) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune, et de libérer entièrement chaque action par un paiement en espèces pour un montant total de cent trois mille cinq cents US dollars (103.500,- USD) dont preuve a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution*

En conséquence de ce qui précède, les Actionnaires DECIDENT DE modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

"Le capital social est fixé à deux cent vingt-sept mille cinq cents dollars (227.500,- USD), représenté par deux mille deux cent soixante-quinze (2,275) actions nominatives d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) par action."

*Cinquième résolution*

Les Actionnaires DECIDENT d'autoriser tout employé de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. à enregistrer l'augmentation de capital dans le registre de la Société et accomplir toute formalité nécessaire en lien avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et le Mémorial C.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.55 heures.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 103.500,- est évalué à EUR 71.969,-.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, au mandataires des actionnaires, ils ont signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. DELCOURT, G. GELLE, E. GUTTON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008, LAC/2008/40149. - Reçu trois cent soixante et un euros quatre-vingt-un cents à 0,5%: 361,81.

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008134582/220/208.

(080157009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

**Echo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 104.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

LEONIE GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2008133627/240/11.

(080156348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.